

**EXTRAIT DU
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE de convocation et d'affichage

4 juillet 2024

DATE de publication de la délibération

16 juillet 2024

Séance du vendredi 12 juillet 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice 27
Présents 20
Votants 26

L'an deux mil vingt-quatre, le douze juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Tinténac s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Christian TOCZÉ, Maire.

Étaient présents : TOCZÉ Christian, Maire ; Mmes et MM. BIMBOT Frédéric, DELVILLE Nathalie, LEGRAND Rémi, TOUZARD Blaise, BOLIVARD Régis. Adjoints : Mmes et MM. ANDRÉ Marie-Thérèse, ARRIBARD Martine, BOSSARD Nelly, DUFEIL Christophe (arrive à 19h25 au point 4), FOUCHARD Fabrice, JEANNEAU Luc, LEMARCHANDEL Franck, MARTINIAULT Anne-Laure, QUENOUILLE Roger, SALIS Anaïs, D'ABOVILLE Rosine, DEHEEGER Vianney, MORIN-LOUVIGNY Isabelle, PRESCHOUX Léon, Conseillers Municipaux.

Étaient absents excusés : GARÇON Isabelle donne pouvoir à JEANNEAU Luc. PARPAILLON Marie-Laure donne pouvoir à SALIS Anaïs. GIOT Stéphanie donne pouvoir à BOLIVARD Régis. GORON Maxime donne pouvoir à LEGRAND Rémi. BAZIN Denis donne pouvoir à DEHEEGER Vianney. BLANDIN Béatrice donne pouvoir à D'ABOVILLE Rosine.

Était absente : DUFRAIGNE-CLOLUS Cécile.

Secrétaire de séance : Luc Jeanneau, à qui il est adjoint un auxiliaire.

N°120724-4 : Revalorisation de la bourse de rentrée scolaire à compter du 1^{er} septembre 2024

Monsieur Blaise TOUZARD rappelle que le Conseil Municipal, lors de sa séance en date du 25 septembre 2020, a voté la mise en place de quatre montants de bourse de rentrée scolaire correspondants à quatre tranches basés sur le quotient familial CAF selon le tableau ci-dessous, par application du quotient familial tel que défini par la Caisse d'Allocations Familiales qui tient compte à la fois des revenus professionnels et/ou de remplacement, des prestations familiales mensuelles perçues et de la composition familiale.

La Commission « Finances » réunie le 2 juillet 2024, propose une revalorisation de 2,2 %.

	Bourse rentrée scolaire Année 2023/2024	Revalorisation	Bourse rentrée scolaire Année 2024/2025
Quotient Familial		+ 2,2 %	
Q.F. ≤ 800 €	48,00 €	+ 1,06 €	49,06 €
801 € < Q.F. ≤ 1 100 €	37,00 €	+ 0,81 €	37,81 €
1 101 € < Q.F. ≤ 1 400 €	27,00 €	+ 0,59 €	27,59 €
1 401 € < Q.F.	16,00 €	+ 0,35 €	16,35 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve une revalorisation de 2,2 % de la bourse de rentrée scolaire à compter du 1^{er} septembre 2024, selon les tranches du quotient familial.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures.

Pour expédition conforme,

Le Maire,
Christian TOCZÉ



Le secrétaire de séance,
Luc JEANNEAU

Acte certifié exécutoire

Compte tenu de sa transmission en Préfecture d'Ille-et-Vilaine le **15 juillet 2024**

De sa publication sur le site Internet de la commune le **16 juillet 2024**